

L'interdiction du prosélytisme électoral est en vigueur en Argentine



Buenos Aires, 11 août (RHC)- L'interdiction du prosélytisme électoral est entrée en vigueur aujourd'hui en Argentine à l'approche des élections législatives de dimanche.

Comme le stipule le Conseil National Électoral, les meetings publics électoraux sont interdits dès aujourd'hui ainsi que la publication de sondages.

Plus de 33 millions d'Argentins sont appelés à se rendre aux urnes au cours de cette première phase des élections législatives. Ils éliront les candidats au Sénat et à la Chambre des Députés.

L'autre phase des élections commencera le 22 octobre afin de rénover la moitié de la Chambre des Députés et un tiers du Sénat.



Radio Habana Cuba